

**Présents :**

14 (MM., Mmes BAGNERIS, BIAGGINI, COMBES, DAMIAN, DA SILVA, EYCHENNE, FAUBERT, ISAIA, LARDIERE, LEFEVRE, LOUSSIKIAN, PUIG, STANCZAK, VARGAS).

2 (M., Mme CHAUVOT, MAILHE).

**Absents :**

3 Mmes DAMBLAT, DASQUE, LAGE ont donné procuration.

La séance est ouverte à 20 h 30.

-----

**Désignation du secrétaire de séance : BAGNERIS.**

Vote : Pour : 19

**1 – Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2016**

Vote : Pour : 19

**2 – Représentation de la commune Le Fauga à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au nouveau conseil de la communauté d'agglomération « le Muretain Agglo »**

M. le maire rappelle l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant fusion de la communauté d'Agglomération du Muretain, de la communauté de communes Axe Sud et de la communauté de communes rurales des côteaux du Savès et de l'Aussonnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ainsi que l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 déterminant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires de la nouvelle communauté d'agglomération.

Pour la commune de Le Fauga, le nombre de sièges au conseil communautaire du futur établissement public de coopération intercommunale ne change pas et les conseillers actuels conservent leur mandat.

Il est proposé de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Titulaire : ISAIA      Suppléant : BAGNERIS

Vote : Pour : 16 – Abstentions : 3

**3 – Proposition de signature d'une convention de groupement de commandes relative à l'acquisition de véhicules électriques avec le Muretain Agglo**

M. le maire explique que le Muretain agglo est amené à acquérir des véhicules électriques pour ses services et que les communes membres du Muretain agglo sont amenées à réaliser ces mêmes achats.

Il apparaît qu'un groupement de commandes relatif à l'acquisition de véhicules électriques pour les membres du groupement de commandes permettrait de réaliser des économies importantes. La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il est proposé d'adopter. Le groupement prendra fin au terme de l'accord cadre. Le coordonnateur a en charge la passation, la signature et la notification de l'accord cadre. Chaque membre devra exécuter l'accord cadre.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes.

Vote : Pour : 19

#### **4 – Budget communal - Décision modificative 2**

M. le maire explique qu'il s'agit de mouvement de crédits en section d'investissement dépenses.

Investissement Dépenses		Investissement Dépenses	
Achat d'un véhicule		Dépenses imprévues	
Article 21571	+ 15 000 €	Article 020	- 15 000 €

Vote : Pour : 19

#### **5 – SDAN : Schéma Directeur d'Aménagement Numérique**

M. le maire indique que ce schéma vise à couvrir le territoire départemental en très haut débit d'ici 15 à 20 ans. L'intérêt pour le Muretain agglo est d'intégrer ce dispositif. Il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe d'une prise de compétences en termes de communications électroniques ainsi que les modalités d'adhésion au syndicat mixte ouvert dénommé « Haute Garonne Numérique ».

Vote : Pour : 19

Questions diverses :

- Présentation du rapport d'activité 2015 du Conseil Départemental.

La séance est levée à 21 h 15.